

Délibérations du Vendredi 20 septembre 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 20 septembre 2024, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 36 en exercice

Quorum : 18

Présent.es et représenté.es en début de séance : 19

Étaient présent.es :

Collège A : Emilie VAYRE, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMME, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT, Nathalie AUVERGNON

Collège BIATSS : Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Fleur GUY

Usagers/ères : Maxime THIMON, Théotime ARNOULD, Sam TROUILLOUD

Représenté.es : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Martin BARNIER, Tanguy LEROY, Myriam PANNARD, Sébastien GARCIA, Alice PICCINALI

Invité.es : Aurélien BELLATON, Jérôme DARMONT, Laura DUBOIS, Flore CARCIOFO, Thomas GUILLOBEZ, Nicolas SUMIEN, Rudy DUFAYEZ, Emilie TARDIEU, Chrispi MASSAMA, Marie PERRIN, Idoli CASTRO, Florian CAROZZO

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Reza HADJIKHANI, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Morgane GUIVARC'H

AVIS

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025

05 – Calendrier Universitaire 2024-2025

Est présenté en CFVU une modification du calendrier universitaire 2024-2025 afin d'indiquer sur le calendrier que l'année universitaire prend fin le 30 septembre 2025, et de permettre des soutenances de mémoire de recherche ou de stage en dehors des périodes d'examen.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 17

Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
16	0	1	0

MODIFICATIONS ET CREATIONS DE MAQUETTES

06 – Modifications et créations de maquettes

Sont présentées en CFVU des créations et modifications de maquettes pour :

- les master 1 et 2 ICLY Droit des affaires – droit du marché digital et des données et Droit des affaires – international trade and investment law
- la licence 3 sciences de l'éducation et de la formation – parcours préparation du CRPE
- la licence 1 Majeure économie et gestion, mineure LEA
- la double licence Droit/Economie-Gestion

Question : Concernant la maquette ISPEF, il manque la fiche reprenant les modifications. Quelles sont-elles ?

Réponse : Un certain nombre d'heures a été ajouté sur le côté professorat des écoles pour renforcer la préparation au concours, rien ne change côté science de l'éducation.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **19**
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	1	0

CONVENTIONS

11 – Conventions

11.01 : (Avenant) La présente convention a pour objet de formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, d'aide à l'insertion professionnelle, d'intervention et d'organisation de tout événement dans le cadre des formations Master 1 et 2 Intervention et Développement Social (IDS), parcours Analyse et Conception de l'Intervention Sociale (M1 et M2 ANACIS) et du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).

La mise en œuvre du Master 1 et 2 IDS-ANACIS et du DEIS pourra faire l'objet, chaque année, d'un avenant à la présente convention, qui aura pour objectif d'en préciser les aspects pédagogiques, logistiques et financiers.

11.02 : CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE UNE COLLECTIVITE LOCALE ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 (Communauté de communes entre Bièvre et Rhône ; Ville de Roanne ; Poleymieux) Chaque convention a pour objet de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire. Les 11 collectivités accueillent pendant une année universitaire un étudiant en stage dans une école de son territoire, pour des séances de musique à l'école, à raison d'une journée par semaine. Une convention Pstage est en parallèle signée avec l'Éducation nationale.

11.03 : CONVENTION D'ÉCHANGE PEDAGOGIQUE ENTRE LA MAITRISE DE LA LOIRE ET LE CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS (CFMI) DE L'UNIVERSITE LYON 2 La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'un partenariat entre le CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 et la Maîtrise de la Loire pour l'accueil d'étudiants du CFMI. Il s'agit d'une présentation de la Maîtrise et d'une mise en situation (direction de chœur). Pour la Maîtrise, il s'agit d'accueillir les étudiants en leur permettant de faire de l'observation et des exercices pratiques de direction de chœur, encadrés par des formateurs. Durant leurs études au CFMI, les étudiants ont à mener une réflexion globale sur l'enseignement de la musique à l'école primaire. Dans cette perspective, il leur est nécessaire de procéder à des temps d'observation et de mise en situation dans des lieux d'enseignement de la musique tels que la Maîtrise de la Loire. La Maîtrise de la Loire et le CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 s'associent pour permettre la réalisation de cette mise en situation pratique.

11.04 : CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE POUR LA PRÉPARATION NATIONALE AUX QUESTIONS DE L'AGRÉGATION D'ARABE : La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre SU,

l'INALCO, AMU et LYON 2 dans le cadre de la création, la mise en œuvre et le déploiement d'un programme de formation commun constituant un tronc commun mutualisé de la préparation à l'agrégation d'arabe au niveau national.

11.05 : CONVENTION D'ACCUEIL : Cette convention a pour objet d'autoriser Monsieur Théo Saillant, normalien élève inscrit en troisième année du diplôme de l'ENS de Lyon, à assister pendant l'année universitaire 2024-2025 aux cours de « Linguistique grecque » et de « Linguistique latine » en vue de la préparation commune à l'agrégation de grammaire (session 2025) des universités Lyon 2 et Lyon 3.

11.06 : CONVENTION DE PARTENARIAT RÉGISSANT LES RELATIONS ENTRE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2, L'EPLE LA MARTINIÈRE-MONPLAISIR ET L'EPLPFA DE VIENNE- SEYSSUEL POUR LA LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION MÉTIERS DU BTP PARCOURS « DROIT ET TECHNIQUES DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES » : L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle Métiers du BTP parcours « Droit et Techniques des Réseaux hydrauliques.

La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière de la licence professionnelle TP-DTRH, ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 13 Vote 01 – Avis favorable	13	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le 20 septembre 2024

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

